

Lettre d'Information

N°4, Septembre 2020

Chers adhérents, Chères adhérentes, Amis, Amies

Après un été bien ensoleillé, qui je l'espère vous aura permis de vous ressourcer, la délégation a repris ses activités. Le contexte est toujours particulier mais nous nous adaptons pour continuer à répondre à vos besoins dans le respect des consignes sanitaires.

- Les groupes de parole, formations, et autres activités, se font désormais dans des salles plus grandes,
- Les réunions, représentations sont suivies en visio-conférence pour la plupart
- Seuls les entretiens individuels continuent d'avoir lieu dans notre local, bureau 409 de la MVA, qui peut accueillir 6 personnes maximum.

La délégation est à votre service mais pour pouvoir continuer à exister, et à développer notre activité, et accroître notre travail avec nos partenaires, nous devons obtenir des subventions, qui passe par une reconnaissance de notre rôle par les pouvoirs publics. La délégation a besoin de vous pour justifier de son utilité. Vous contribuez à notre développement en participant à nos actions, aux activités que nous proposons, en étant force de proposition et en vous emparant des sujets qui nous concernent pour les partager et apporter votre contribution.

Vous pouvez également soutenir directement notre activité en consacrant de votre temps libre à la délégation et en rejoignant l'équipe des bénévoles :

- Un(e) bénévole à l'aise avec l'informatique (connaissant Word et Excel) serait utile, pour travailler en partenariat avec Salomé.
- Un(e) autre pour travailler sur les questions liées au logement, avec Joëlle, ou sur celles liées à l'emploi avec Philippe
- Un(e) bénévole pour travailler avec Anne-Marie avec les Groupes d'Entraide Mutuelle
- Quelqu'un souhaitant s'investir sur la thématique des troubles du comportement chez les enfants-adolescents, et sur l'aide à apporter aux parents.

Notre délégation a besoin de vous pour progresser, même si ce ne sont que quelques heures. A défaut de temps, vous pouvez parler de l'UNAFAM autour de vous, à vos proches, votre médecin, etc. Pour pouvoir venir en aide à ceux qui en ont besoin, nous devons être visibles. Or vous êtes nos meilleurs ambassadeurs.

Nous nous tenons bien entendu à votre disposition pour plus d'informations.

Bien à vous,

Marie-Thérèse COLINET, Déléguée Départementale UNAFAM Marne



Retour de lecture : Les Enfermés, JC Hanché, A. Hazan

« Ce beau livre de photos de Jean-Christophe Hanché, photographe qui a suivi Adeline Hazan, Contrôleure Générale des Lieux de Privation de Liberté, au cours de ses missions, nous dit l'humanité des personnes rencontrées et l'inhumanité des lieux dans lesquels ils vivent.

Beaucoup sont des photos de prisons, mais aussi d'hôpitaux psychiatriques.

Des photos saisissantes, qui interrogent sur la société dans laquelle nous vivons. Les textes écrits par les personnes concernées sont poignants, et disent le désarroi et souvent le non-respect des droits dûs à chacun.

La souffrance est palpable »

Agnès B.



Départ de la CGLPL Adeline Hazan

Nommée en juillet 2014, pour six ans, Adeline Hazan a vu son mandat se terminer en juillet 2020. Ayant fait de l'enfermement en psychiatrie une préoccupation première, elle a publié en juin 2020 un rapport de près de 200 pages intitulé « Soins sans consentement et droits fondamentaux ». Au terme des 164 contrôles effectués durant ses 6 ans de mandat dans des établissements de santé mentale, elle y formule ainsi différents constats, tels que la fermeture de lits depuis 50 ans, passant ainsi que de 170 000 en 1970 à 50 000 en 1999, laquelle ne s'est malheureusement pas accompagnée d'un développement suffisant et durable des structures de soins et d'accompagnement extra-hospitalières. Parallèlement, elle observe un recours croissant aux hospitalisations sans consentement, lesquelles entraînent souvent dans leur mise en œuvre, des pratiques de contention et d'isolement.

Adeline Hazan formule également dans ce rapport 67 recommandations, qui toutes vont dans le sens de la nécessité de déstigmatiser et d'informer sur la santé mentale, et de réformer le système de santé mentale et de la psychiatrie, qui permettrait d'offrir à son usager une prise en charge respectueuse de ses droits.

Adeline Hazan a porté un regard tout particulier sur les personnes handicapées privées de liberté. Il faut souhaiter que la personne qui va lui succéder poursuive dans cette voie.



Départ du Défenseur des Droits Jacques Toubon

Le Défenseur des Droits, Jacques Toubon, a également vu son mandat se terminer en juillet 2020. En ratifiant la convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées en 2010, la France s'est engagée à garantir leur effectivité. Pourtant 10 ans plus tard, dans son dernier rapport du 8 Juillet 2020, Jacques Toubon pointe des lacunes persistantes et formule 120 recommandations pour une application (enfin) effective des droits des personnes handicapées. Pour la troisième année consécutive, le handicap reste le premier motif de discriminations. Pour y mettre un terme Jacques Toubon somme le gouvernement d'organiser, dans les meilleurs délais une campagne nationale de sensibilisation à destination de l'ensemble de la population afin de lutter contre les stéréotypes et préjugés à l'égard des personnes handicapées. Ce rapport s'inscrit dans la perspective de l'examen de la France par le Comité des droits des personnes handicapées de l'ONU initialement prévu pour septembre 2020. Il a été reporté en raison de la crise sanitaire mais aucune date n'a, pour l'heure, été communiquée.

Durant son mandat, 330 décisions relatives au handicap ont été prises. Saluons son travail et souhaitons que son successeur, Claire Hédon, poursuive son action en faveur du handicap.



Vie de la délégation

Gratuité des groupes de parole

Comme nous vous en avons informés il y a quelques temps, la participation aux groupes de parole est désormais gratuite.

Cependant, bien que les groupes de parole fassent l'objet d'un financement par l'ARS dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens, la rémunération des psychologues n'est pas prise en charge dans sa totalité, la délégation doit donc faire appel à d'autres financements pour permettre cette activité.

Des membres d'un des groupes de parole ont fait le choix de transformer leur participation financière au groupe de parole en dons à la délégation. Nous les en remercions chaleureusement.

Les personnes qui souhaitent, peuvent tout à fait continuer à soutenir la délégation en réalisant des dons. Elles peuvent soit :

- Établir leur chèque à l'ordre de « Unafam Marne » : ils seront alors imputés sur les groupes de parole et permettront de compléter le financement de l'ARS pour couvrir les honoraires des psychologues
- Établir leur chèque à l'ordre de « Unafam » : ils seront alors envoyés au siège au titre de don, ce qui vous permettra de recevoir une attestation pour la défiscalisation de votre don. Le siège restituera en interne la somme à la délégation, déduction faite de 5% qui restent acquis à l'Unafam National.

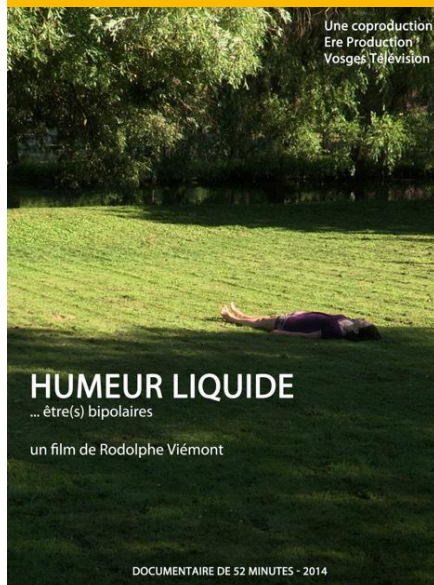
Bien entendu, il n'y a absolument aucune obligation pour les participants des groupes de parole. Nous tenions à porter à votre connaissance la possibilité de ce fonctionnement, dans un souci de transparence et de cohérence.

Projections et santé mentale :



Le dimanche 20 septembre, à 18h, au cinéma La Comète à Châlons-en-Champagne. Projection suivie d'une rencontre avec la réalisatrice Véro Cratzborn

Le mercredi 7 octobre, à 18h, au cinéma Opéramis à Reims. Une rencontre-débat aura lieu avec le réalisateur Rodolphe Viémont entre les deux projections



Formations

Le 3 octobre 2020

Journée d'information sur les Troubles Psychiques

Cette journée, co-animée par une psychologue clinicienne et une bénévole formée, s'adresse à toute personne nouvellement confrontée à la maladie psychique d'un proche. Elle a pour objectif de permettre d'acquérir des repères essentiels sur les troubles psychiques et l'offre de soins et d'accompagnement près de chez vous.

Cette journée aura lieu le samedi 3 octobre au sein de la Maison de la Vie Associative de Reims (122 bis rue du Barbâtre) de 9h à 17h.

La participation est gratuite. Si vous souhaitez vous inscrire ou obtenir plus de renseignements, merci de nous joindre par téléphone (06 73 66 13 02) ou par mail (51@unafam.org)

Les 12 et 13 octobre 2020

Formation : Mieux communiquer avec son proche souffrant de troubles bipolaires

Cette formation a pour objectif de permettre aux proches de personnes vivant avec des troubles bipolaires de mieux comprendre les troubles et de mettre en place une communication adaptée afin de faire face un peu plus sereinement aux conséquences de la maladie, d'améliorer la relation et de se préserver.

Elle est co-animée par une psychologue et par une bénévole formée.

Elle aura lieu sur deux jours (les lundi 12 et mardi 13 octobre) au sein de la Maison de la Vie Associative de Reims (122 bis rue du Barbâtre) de 9h à 17h.

La participation est gratuite. Si vous souhaitez vous inscrire ou obtenir plus de renseignements, merci de nous joindre par téléphone (06 73 66 13 02) ou par mail (51@unafam.org)

À vos agendas !

- **20 septembre** : Projection du film « La Forêt de mon père », au cinéma La Comète à Châlons-en-Champagne, à 18h, en présence de la réalisatrice Vero Cratzborn
- **3 octobre** : Journée d'Information sur les troubles psychiques, à Reims
- **4 octobre** : Sortie conviviale des adhérents à Provins
- **7 octobre** : Projection des films « Humeur Liquide » et « Pour Ernestine » au cinéma Opéraims, en présence du réalisateur Rodolphe Viémont, dans le cadre des SISM
- **12 et 13 octobre** : Formation « Comment mieux communiquer avec son proche souffrant de troubles bipolaires », à Reims